Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260707-2026_07_03-DE

Saint Gravé

Délibération

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GRAVÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept juillet à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.

Étaient présents :
Gilberte BERDER – Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Aline GAUCHER – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEOUX – Christelle LOYER – Martine MICHAUX – Jean-Claude PICAVET

Absents excusés :

Madame Colette Gorré - Monsieur Dominique Guimené - Monsieur Stéphane Roussel - Monsieur Jean-Pierre Dubois

Absents non excusés :

.....

Pouvoirs :

Madame Colette Gorré donne pouvoir à Madame Martine Michaux

Monsieur Dominique Guimené donne pouvoir à Monsieur Thierry Autran

Monsieur Stéphane Roussel donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lorgeoux

Monsieur Jean-Pierre Dubois donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude Picavet

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11

Pouvoirs : 4

Votants : 15

Monsieur Benoît Colineaux est désigné secrétaire de séance.

2026-07-03_ Demande de subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Département du Morbihan accompagne les projets structurants des collectivités dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale (PST).

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260707-2026_07_03-DE

La construction du futur bâtiment périscolaire, comprenant une médiathèque, un accueil périscolaire et un restaurant périscolaire, est éligible à ce dispositif.

Le Département a retenu pour la commune une dépense subventionnable de 350 000 €, sur laquelle est appliqué un taux d'intervention de 30 %, représentant une première aide mobilisable de 105 000 €.

Monsieur le Maire précise que le Département offre également la possibilité de conclure une convention pluriannuelle sur trois ans, permettant d'accompagner financièrement l'ensemble de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel serait ainsi le suivant :

• Dépense subventionnable retenue : 350 000 €

• Taux d'intervention : 30 %

• Première aide mobilisable : 105 000 €

En cas de convention pluriannuelle :

• Année 1 : 105 000 €

• Année 2 : 105 000 €

• Année 3 : 80 000 €

Montant total potentiel des aides départementales : 290 000 €.

Cette participation contribuerait à limiter le recours à l'emprunt et à préserver les capacités d'investissement de la commune pour les prochaines années.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

• approuve le plan de financement présenté ;

• autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Morbihan une subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale ;

• valide le montant maximal de 290 000 € susceptible d'être sollicité dans le cadre d'une convention pluriannuelle ;

• autorise Monsieur le Maire à signer la convention PST ainsi que tout document nécessaire à l'instruction et au versement des aides.

Adopté à l’unanimité (15 voix).

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260707-2026_07_03-DE

Résultat du vote

Pour	Contre	Abstentions
15		

Adopté à l'unanimité.

Le Maire	Le Secrétaire de séance
Thierry AUTRAN	Benoît Colineaux
Signature	Signature

Date d'affichage en mairie : 16/07/2026

Transmission en Préfecture et contrôle de légalité : 16/07/2026